

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

***Réunion du Conseil Communautaire du 31 Mars 2011
Date de la Convocation : 18 Mars 2011***

L'An Deux Mille Onze le 31 Mars à 20 Heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes d'ESSON sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Jacques LEGROS, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Pierre MONY, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Renny PERRIN, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel BAR, Monsieur Michel VALLEE, Madame Christelle AUBRY, Monsieur Michel HUARD, Monsieur Manuel RENARD (pouvoir de Monsieur Michel LEMUNIER), Monsieur Daniel MARGUERITE, Monsieur Joseph PITEL, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Jacques COLLIN, Madame Nathalie LEHERON, Monsieur Pascal MARIE, Monsieur Jean-Marc ERNATUS, Monsieur Guy LERICHE, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Gilles BUNEL, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Daniel LEPOULTIER, Monsieur Guy ANNE, Madame Virginie CORBIN, Monsieur Christian de COURSEULLES, Madame Nicolle LETONDEUR, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Jean-Luc GUIARD, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Patrice MEURDRA, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Jean-Christophe LETAVERNIER, Monsieur Jean-Luc PARIS, Monsieur Antoine CASTILLON, Monsieur Daniel MOREL, Madame Catherine PAUL, Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur André AUBIN, Monsieur Olivier GEULIN, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, Monsieur Gilbert MARGUERITE, Madame Marie-Thérèse BOURDON, Monsieur Pascal LENEVEU, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Michel HUBERT, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Gérard GEHANNE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Madame Lydie LEROUXEL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Annick ORIOT.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Delphine TASTEYRE, Monsieur Michel LEMUNIER (donné pouvoir à Monsieur Manuel RENARD), Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Claude BOUILLET, Monsieur Thomas MAUNY, Madame Janine KUC, Monsieur Jean-Philippe MUZARD, Madame Claudine COURVAL, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Jérôme LELONG, Monsieur Pierre MOREL.

ABSENTS :

Monsieur Gilbert PIGREE, Madame Sylvie FESTOC, Monsieur Charles RABACHE, Monsieur Théophile LECERF, Monsieur Jacques BEZIADE.

Monsieur CHANDELIER présente les excuses de Madame TASTEYRE, notre Secrétaire de Séance absente et demande à Monsieur Michel BAR s'il accepte d'être Secrétaire de Séance.

Monsieur Michel BAR est nommé Secrétaire de Séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur CHANDELIER remercie Monsieur Serge BEAUNIEUX et son Conseil Municipal d'accueillir les Membres du Conseil Communautaire dans la Salle Polyvalente d'ESSON et donne la parole à Monsieur le Maire d'ESSON.

Monsieur BEAUNIEUX remercie les Délégués Communautaires et souhaite à tous une bonne réunion.

Minute de silence à l'attention de Monsieur Paul AUMONT ancien Maire de CULEY LE PATRY et Vice-Président de la Communauté chargé de la Voirie.

Monsieur CHANDELIER demande aux Membres de la Communauté de respecter une minute de silence à l'attention de Monsieur Paul AUMONT décédé il y a quelques semaines.

Paul AUMONT a été Maire de CULEY LE PATRY et Vice-Président chargé de la Voirie à la création de la Communauté de Communes. Il était unanimement apprécié par tous les élus de la Communauté.

Le Président remercie Monsieur DUBOIS pour l'organisation et l'hommage fait à la cérémonie religieuse lors de l'inhumation de Monsieur AUMONT.

A) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2011

Le Président demande aux Délégués s'ils ont des observations sur la rédaction du compte-rendu du 24 Février dernier qui a été transmis à chaque Membre.

Observation de Madame BOUIN :

"a la lecture du compte-rendu du 24 Février, 2 points m'interpellent :

- Commission SPANC

Le modèle de lettre, envoyé par Michel BAR à ses habitants, n'est pas joint au compte-rendu.

- D'autre part, mon intervention, en fin de séance, n'est pas transcrite dans le sens donné : Madame BOUIN conseille à ses collègues "femme maire", lors de l'envoi d'un courrier au Conseil Général avec copie à Monsieur CHANDELIER, de faire signer cette lettre par ses collègues des communes voisines. Ainsi, une réponse sera peut-être donnée."

Monsieur CHANDELIER : la lettre de Monsieur le Maire de CLECY a été transmise par mël afin que les Elus puissent s'en servir de modèle s'ils le souhaitent.

Il est pris note dans le compte-rendu de l'observation faite par Madame BOUIN.

Observation de Monsieur CARRANO :

"Dans le chapitre "Office de Tourisme", il me semble que Monsieur ERNATUS ait parlé de l'association Courir à Thury, qui est une association dont l'objet est la course à pied, et non du V.T.T."

Monsieur CHANDELIER : en effet il ne faut pas lire : Monsieur ERNATUS : il y a une association sur Thury-Harcourt qui fait du V.T.T. les a-t-on consulté ? mais une association dont l'objet et la course à pied.

Monsieur BAR : demande de rectifier ce qui est indiquée dans le compte-rendu : il ne faut pas lire : l'équipe de l'OTSN est restreinte avec quatre personnes à temps non complet, mais : l'équipe de l'OTSN se compose de trois personnes à temps complet et une à temps non complet.

B) GRANDES ORIENTATIONS DES BUDGETS PRIMITIFS 2011

Monsieur CHANDELIER remercie Monsieur PITEL ainsi que les Membres de la Commission Finances pour cette préparation et félicite Monsieur GONY pour sa présentation de l'analyse financière, avec une simulation de financement des futurs projets.

Cette situation financière est très saine. Une présentation sera faite aux Maires et Secrétaires de Mairie de notre Communauté dans le courant du mois d'Avril.

Les grandes orientations du Budget Primitif 2011 ont été élaborées par le Conseil Communautaire du 16 Décembre 2010, les Commissions : (Tourismes Equipements Sportifs, Voirie, Déchets Ménagers, Economie), les Membres du Bureau, et la Commission Finances du 24 Mars 2011. :

1) BUDGET INDUSTRIE

o ADGENE

Fin du programme ADGENE qui se solde, toutes dépenses mandatées, par un solde négatif de 50 000 Euros, du fait de la défection du Conseil Régional et en partie de l'ADEME.

Il est proposé que la Communauté prenne en charge la moitié de cette somme à hauteur de 25 000 Euros. La même somme sera demandée à ADGENE qui s'engage par convention à faire de nos sites du Traspy des sites pilotes dans le domaine du traitement de l'eau (légionellose ...)

De plus, les dépenses supplémentaires de clôture et de groupe électrogène seront payées par ADGENE coût 15 692 Euros.

Dans les cinq premières années le crédit bail d'ADGENE ne couvre pas le montant de l'annuité, une participation de 12 532 Euros sera sollicitée auprès du Budget Général.

o BIOCOMBUSTIBLES

Le loyer payé par Biocombustibles ne couvre pas le montant de la location des bungalows, ce coût supplémentaire de 14 400 Euros sera pris en charge par le Budget Général.

○ ***CLINIQUE VETERINAIRE***

Il est proposé d'ouvrir une opération "Clinique Vétérinaire" de 800 000 Euros qui pourrait être financée en partie par l'Etat au titre de la D.E.T.R., du Conseil Général au titre de l'aide à l'immobilier avec preneur connu, et le solde sera pris en charge par Crédit Bail par les bénéficiaires.

○ ***ARVIN MERITOR "INTEVA"***

Solde de la participation de 35 000 Euros pour l'aide au financement de la ligne NEM à prendre sur le Budget Général.

Monsieur CHANDELIER donne des précisions sur son intervention dans la presse suite au mouvement de grève des employés d'INTEVA et tient à préciser qu'il n'a rien contre les agents de cette Société. Mais, ce n'était pas le moment, cette Société venait d'être rachetée et avait des projets d'embauches et d'extension en reprenant une partie des locaux d'Agrial.

Le Département était prêt à engager des travaux de déviation de la Route d'Esson afin de faire un accès direct.

2) **BUDGET CENTRE HEBERGEMENT**

Equilibre des recettes par rapport aux prestations proposées, mais il est demandé à la Commission Tourisme Equipements Touristiques d'appréhender les coûts de vente des repas, afin d'adapter les tarifs en conséquence.

3) **BUDGET DECHETS MENAGERS**

Au vue des bons résultats du Compte Administratif, il est proposé de baisser le taux de la T.E.O.M. d'un point et de le fixer à 15 % au lieu de 16 %.

Monsieur GONY : les taux sont calculés selon une estimation des bases de Foncier Bâti.

Monsieur CHANDELIER : remercie Monsieur GONY et souligne que le développement de nos Communes commence à porter ses fruits sur l'augmentation des bases dans chacune de nos communes.

Après en avoir délibéré, les Délégués décident de fixer les Taux comme suit :

ZONE	Base 2010	Taux 2010	Produit 2010	Base 2011	Taux 2011	Produit 2011
CCSN	4 100 733,00	16,00 %	656 117,28	4 298 268,00	15,00 %	644 740,00
SMICTOM	1 524 831,00	11,97 %	182 479,00	1 606 881,00	12,08 %	194 111,00
						838 851,00

Monsieur SUARD : le 28 Avril à la déchetterie de Thury-Harcourt nous organisons une opération de réception des matériaux à base d'amiante et des papiers confidentiels.

Cette opération est destinée aux particuliers munis d'une carte de déchetterie.

Monsieur ERNATUS : les matériaux amiantes doivent-ils être filmés lorsque nous allons les amener ?

Monsieur CHANDELIER : aucun de nos salariés ne touchera à ces matériaux.

Madame BOUIN : les plaques de fibrociments seront-elles acceptées ?

Monsieur CHANDELIER : oui, c'est un agent de la Société ARD qui va s'occuper de cette réception.

Le Président remercie Monsieur SUARD et précise : la collecte des cartons pour les commerçants en voiture hippomobile sera proposée aux Communes de Saint Rémy sur Orne et de Clécy.

4) **BUDGET CENTRE AQUATIQUE**

Fin du programme de travaux, aucun dépassement par rapport aux prévisions.

Les recettes, d'entrées sont fixées à 247 000 Euros, ce qui permet de réduire le montant prélevé sur le Budget Général de 90 000 Euros.

La piscine de Vassy étant en travaux, la Communauté de Communes de Vassy nous a proposé de mettre à disposition un maître nageur dans le cas d'absence de nos titulaires.

Monsieur SUARD : quelle est la durée des travaux de Vassy ?

Monsieur VANRYCKEGHEM : jusqu'au mois de Septembre Octobre.

Monsieur CHANDELIER commente le tableau de fréquentation.

Le chiffre d'affaires reçu depuis l'ouverture est de 17 684,50 Euros ce qui représente une progression de 62% à date comparable.

Fréquentation depuis l'ouverture : 2616 de personnes en plus à date comparable soit une progression de 43 %.

Au niveau des travaux, il n'y a pas eu de dépassement.

Monsieur VANRYCKEGHEM : les bons chiffres de l'Appel d'Offres ont permis de faire des travaux supplémentaires comme le remplacement des vitres...

Après en avoir délibéré, les Délégués autorisent le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes de Vassy.

5) BUDGET SPANC

Le Conseil Général a décidé de subventionner 31 dossiers de réhabilitation *d'ANC* (voir en annexe 1), cette somme de 120 000 Euros sera reçue par la Communauté et reversée à chaque particulier.

Pour ne pas pénaliser financièrement les demandeurs, il est proposé au vu d'acquiescement des factures, de verser le montant de la subvention, sans attendre le remboursement du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention relative à la mise en œuvre de la politique départementale d'aide financière en matière d'A.N.C. et les mandats correspondants au vu des pièces certifiant la bonne réalisation des travaux.

Monsieur LECLERC : un contingent supplémentaire va être envoyé en Juin, il y a déjà 20 dossiers de prêts.

6) ZONE D'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE

Dans le Budget Z.A.C. est prévu :

a. *Opération Zone de Beauvoir*

- 1) Participation aux travaux de démolition avec l'E.P.F.N. et le Conseil Régional, ces travaux vont débuter début Avril pour une durée de trois mois.
- 2) Aménagement de la Zone de Beauvoir, une somme de 500 000 Euros est prévue, une demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et du Conseil Général va être sollicitée.

b. *Opération Zone de La Panse*

La somme de 140 000 Euros est inscrite à ce Budget pour l'achat du terrain de la Panse, la date de signature de l'acte n'est pas encore fixée.

Le financement se fera par emprunt.

7) BUDGET GENERAL

a) *Vote des taux 2011*

Il est décidé de voter les taux de référence 2011, comme suit :

Avec l'estimation du produit attendu suivant :

- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises (C.V.A.E.)	169 619
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	18 145
- Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) taux 20,06 %	411 431

-	Taxe d'Habitation	taux 6,91 %	553 421
-	Taxe Foncière Non Bâti	taux 1,46 %	19 943
-	Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti		16 544
-	Compensation Taxe Surface Commerciale		30 525
-	Allocations Compensatrices T.H.		43 000

b) Renouvellement d'un véhicule et de matériels d'atelier

Une somme de 13 000 Euros est inscrite pour l'achat d'un véhicule neuf en remplacement d'un véhicule utilitaire qui devient hors d'usage, et de 1 000 Euros pour l'achat de petits matériels.

Pour le véhicule, une consultation est en cours auprès des différents concessionnaires situés sur la Communauté.

c) Etude valorisation de la Vallée de l'Orne

Cette étude va être réalisée en 2011 et le coût global pour notre Communauté déduction faite de subvention va se chiffrer à 3 400,60 Euros.

d) Voirie

La somme de 520 000 Euros H.T. est inscrite au Budget une demande d'aide au titre de la D.E.T.R. est faite auprès des services de l'Etat.

A titre exceptionnel une ligne budgétaire de 59 800,00 Euros est inscrite pour débiter les travaux de réfection de la Route des Crêtes, route Communautaire.

e) Maison des Services

Cette année 2011 va être basée sur la préparation de notre dossier Maison de Service avec le dépôt des dossiers administratifs.

Le Département a déjà voté sa participation à la construction de la Maison de Service au titre du Contrat Départemental de Territoire (488 000€).

Contrat de Territoire :

Au total, le Conseil Général apportera un financement global de 488 000€ sur 4 ans portant sur une dépense subventionnable de 1 220 000 €.

Le Président *est autorisé* à signer le contrat départemental de territoire transmis par le Conseil Général le 25 mars 2011.

Suite aux résultats d'appel d'offres, un dossier technique précis du projet de construction de la MSP sera déposé auprès du Conseil Général. Le Conseil Communautaire sera alors amené à délibérer sur le programme et le plan de financement définitif.

Convention d'avance sur loyer pour le CMS du Conseil Général :

Le programme de la Maison des Services prévoit l'installation du Centre Médico Social de Thury Harcourt pour une surface de 313 m².

Le Conseil Général propose de verser une avance sur loyers avec une estimation à hauteur de 480 000 Euros. Une convention va nous être adressée prochainement.

Le versement se fera par moitié au démarrage des travaux et le solde à la fin des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire est favorable à ce type de financement et autorise le Président à signer la convention.

f) Aménagement Touristique

La recette de la Taxe de Séjour évaluée à 13 000 Euros sera utilisée en accord avec la Commission Tourisme et les professionnels, pour des travaux de mise en place de signalisations touristiques.

Fonctionnement :

Maintien des coûts de fonctionnement et des charges salariales. Il est proposé d'inscrire les subventions et participations suivantes :

Syndicat Scolaire : maintien de la participation à 142 000 Euros avec deux lignes :
130 000 Euros de frais de fonctionnement 12 000 Euros de prise en charge des transports Piscine pour les enfants.

SCOT : 26 000 Euros

PAYS : 4 000 Euros

Il est décidé d'attribuer les subventions suivantes :

O.T.S.N. : 137 000 Euros

Madame BOUIN : vote contre la subvention à l'O.T.S.N.

Mission Locale : 15 000 Euros

Monsieur TENCE : la Mission Locale a bien sur une mission pour l'emploi et la formation, mais peut aider aussi les apprentis, les stagiaires, à trouver un logement.

Nous allons voir avec Monsieur GANDON Adjoint au Maire de Thury-Harcourt pour les stages longs chez INTEVA ou ADGENE.

RAID Suisse Normande : 10 000 Euros (attente de subvention de la Région et du Département)

Patrimoine Cultuel : 2 000 Euros

Madame BOUIN : le travail effectué dans nos Communes a été très bien fait.

Monsieur CHANDELIER : la participation payée par notre Communauté est pour l'ensemble de nos Communes, il ne faut rien verser au titre des Communes.

Chaque Commune aura un CD ROM avec l'inventaire du patrimoine des Eglises.

Cela peut toujours servir en cas de vol ou de dégradation.

Animation Château Ganne : 7 000 Euros (attente de subvention de la Région et du Département)

Week end de la Randonnée et des Sports : 19 000 Euros (attente de subvention de la Région et du Département)

Monsieur LETOT : attention s'il n'y a pas de subvention de la Région l'on fait comment ?

Monsieur CHANDELIER : nous réduirons les dépenses.

Préparation Championnat du Monde de Kayak Polo : 5 000 Euros

Monsieur CHANDELIER : précise que la décision définitive sera prise le 15 Avril, concernant la ville retenue pour organiser le Championnat du Monde de Kayak Polo.

Calvados Création : 1 100 Euros (*un tableau des bénéficiaires depuis l'année 2000 est joint en annexe 2*)

Le Président est autorisé à signer la convention financière annuelle avec l'O.T.S.N. (*voir projet ci-joint annexe 3*).

L'ensemble du Budget Communication hormis le Budget O.M. pour des problèmes d'aide Eco Emballages sera inscrit au Budget Général, soit : 18 000,00 Euros.

C) COMMISSION FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2011

Il est donné lecture des Budgets Primitifs 2011 conformément aux propositions faites par la Commission Finances.

BUDGET CENTRE D'HEBERGEMENT

Madame BOUIN : à la lecture du détail du Budget Primitif signale que la dépense est bien prévue pour la participation aux tickets restaurant, mais non la recette.

Il est proposé d'ajouter 1 000 Euros au compte 758 recettes de fonctionnement.

Fonctionnement équilibre entre les dépenses et les recettes à 109 100 Euros
Investissement équilibre entre les dépenses et les recettes à 38 544,37 Euros.

Le Budget est adopté à l'unanimité des Membres présents.

BUDGET INDUSTRIE

Fonctionnement équilibre entre les dépenses et les recettes à 310 619,19 Euros
Investissement équilibre entre les dépenses et les recettes à 1 273 612,00 Euros

Il est décidé de passer au vote :
Sur 75 votants
Par 74 pour et une abstention le Budget est voté

BUDGET DECHETS MENAGERS

Fonctionnement équilibre entre les dépenses et les recettes à 1 208 109,35 Euros
Investissement équilibre entre les dépenses et les recettes à 111 841,35 Euros

Le Budget est adopté à l'unanimité des Membres présents.

BUDGET CENTRE AQUATIQUE

Madame BOUIN : au vue de la lecture du Budget Fonctionnement demande pourquoi il y a une somme importante d'inscrite au 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs.

Il s'avère que c'est une erreur, cette somme de 26 429,99 Euros doit être indiquée au compte 6718 charges exceptionnelles.

Il est décidé d'inscrire au compte 1068 : compte de réserve 91 107,09 Euros.

Fonctionnement équilibre entre les dépenses et les recettes à 701 506,99 Euros
Investissement équilibre entre les dépenses et les recettes à 1 618 359,09

BUDGET SPANC

Fonctionnement équilibre entre les dépenses et les recettes à 69 640,43 Euros
Investissement équilibre entre les dépenses et les recettes à 120 000,00 Euros

Le Budget est adopté à l'unanimité des Membres présents.

BUDGET ZONE D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Fonctionnement équilibre entre les dépenses et les recettes à 10 000,0 Euros
Investissement équilibre entre les dépenses et les recettes à 849 760,00 Euros

Le Budget est adopté à l'unanimité des Membres présents.

BUDGET GENERAL

Il est décidé d'inscrire au compte 1068 : compte réserve la somme de 409 758,45 Euros

Fonctionnement équilibre entre les dépenses et les recettes à 2 938 875,55 Euros

Investissement équilibre entre les dépenses et les recettes à 1 360 129,45 Euros

Le Budget est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Monsieur PITEL : remercie le groupe de travail Finances, Monsieur GONY et la Commission Finances. Les bons résultats sont le fruit d'un travail d'équipe.

COMMISSION SCOLAIRE

Le groupe de travail scolaire formé des présidents de syndicats scolaires + quelques membres de la commission scolaire, en collaboration avec le CAUE, a réalisé un inventaire des sites présentant les projets à court, moyen et long terme de chaque site scolaire.

Parallèlement, Monsieur GONY prépare une étude financière et fiscale du transfert.

L'étude va être présentée en groupe de travail le 14 avril prochain. Il restera à valider les modalités du transfert afin de prévoir un budget prévisionnel de la compétence qui pourrait être opérationnelle en 2013.

Monsieur CHANDELIER : n'est pas contre que la Communauté prenne la compétence, mais il faut que la gestion courante reste aux Syndicats afin de garantir un suivi de proximité.

Monsieur BAR : il est important de garder la responsabilité locale des Groupes Scolaires.

A 7 H 00 du matin, nous sommes régulièrement appelés pour des problèmes dans nos écoles, je ne vois pas la Communauté gérer les problèmes de 7 groupes Scolaires.

RASED

Dès à présent il est proposé de prendre en charge des frais du RASED pour le compte des 7 groupes scolaires à hauteur de 5 000 Euros.

Monsieur CHANDELIER : propose de solliciter les Groupes Scolaires pour chiffrer les frais engagés.

Accord de l'Assemblée.

COMMISSION TOURISME ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

1) Maîtrise d'ouvrage du programme de restauration et de gestion des ruisseaux de l'Orne

Monsieur CHANDELIER : nos rus, ruisselets et ruisseaux sont des milieux d'une incroyable richesse écologique, dont la qualité est encore localement excellente sur le territoire communautaire. Leur conservation est un enjeu environnemental et réglementaire majeur (objectifs de restauration du très bon état écologique de certains ruisseaux comme le Vingt Bec), en parfaite cohérence et dans la continuité du projet d'intervention sur les ouvrages hydrauliques.

En effet, c'est sur ce réseau de chevelu a fortiori vulnérable que de nombreuses espèces trouvent refuge ou réalisent une ou plusieurs étapes de leur cycle de vie. Toujours pour contribuer à la restauration de nos rivières, la collectivité doit être cohérente et se saisir de la réhabilitation biologique des affluents de l'Orne. La vallée de l'Orne ne se résume pas uniquement à son cours principal ; le petit chevelu est un réservoir biologique, son rôle dans la conservation et la restauration du bon état de santé écologique du fleuve est primordial.

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orne moyenne préconise aux collectivités de prendre la maîtrise d'ouvrage de la restauration et de la gestion des cours d'eau, tout en conciliant les usages avec ces objectifs. Il prévoit les conditions dans lesquelles ces actions doivent être conduites. Sous l'impulsion et la sollicitation de la fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Calvados et dans le respect des objectifs du SAGE, il vous est proposé de préparer puis d'engager un programme de gestion des petits ruisseaux (environ 100 kilomètres de chevelu prioritaire représenté sur la carte annexée à la présente délibération). Ce projet implique un diagnostic qui définira un programme de travaux répondant aux enjeux prioritaires du projet de SAGE et notamment :

- la restauration du lit mineur lorsqu'il est dégradé ;
- la restauration de la continuité écologique ;
- la gestion douce des milieux favorables aux habitats et la biodiversité ;
- la conservation/restauration des fonctionnalités des zones humides connectées au cours d'eau ;
- la protection des zones de frayères ;
- la lutte contre la faune et la flore invasives et exotiques

Ces travaux peuvent aussi faire l'objet d'un **déplafonnement du montant global des subventions qui peut alors être supérieur à 80%**.

A la lumière de ces éléments, Monsieur CHANDELIER propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve les grandes lignes du projet de restauration et de gestion des affluents de l'Orne figurant sur la carte annexée à la présente délibération dans les conditions préconisées par le projet de SAGE Orne moyenne approuvé le 17 février 2011. Il décide d'en assurer la maîtrise d'ouvrage au titre de son intérêt général et pour cela demande au Président de :

- solliciter officiellement le Préfet pour l'application du décret du 2000- 1241 du 11 décembre 2000 et déroger exceptionnellement à la règle des 80% de subvention ;

- solliciter officiellement l'appui de la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières de Basse-Normandie pour appuyer la communauté de communes dans la conduite de ce projet, selon le planning prévisionnel suivant :
 - Phase de diagnostic réalisé par la Fédération de pêche du Calvados : Avril 2011
 - Présentation d'un programme de travaux en conseil de Communauté : Septembre 2011
 - Engagement des travaux de travaux de restauration : 2012»

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2) Maîtrise d'ouvrage du programme d'intervention sur les ouvrages hydrauliques préconisé par le SAGE Orne moyenne

Monsieur CHANDELIER : La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 définit pour les états membres le cadre de gestion et de protection des eaux par grand bassin hydrographique. Elle demande de restaurer la libre circulation des poissons et des sédiments, de ne plus dégrader la qualité des eaux et d'atteindre d'ici 2015 un bon état écologique et chimique pour tous les milieux aquatiques naturels. Ces objectifs et échéances s'appliquent au fleuve Orne.

Le Code de l'Environnement autorise les collectivités à établir et mettre en œuvre des plans de gestion et de restauration des rivières sur les cours d'eau non domaniaux ; pour améliorer l'état écologique des rivières de son territoire, le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orne moyenne préconise aux collectivités de prendre la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'actions prioritaires et ciblées pour atteindre les objectifs de la directive à l'horizon 2015 sur le cours principal de l'Orne, plus particulièrement sur la masse d'eau HR 306 (de Pont-d'Ouilly au Pont-du-Coudray), tout en conciliant les usages avec ces objectifs.

Le projet de SAGE énonce un programme de réduction de l'impact de 25 ouvrages hydrauliques sur 29 kilomètres de masse d'eau HR 306 et de 2 ouvrages sur la masse d'eau HR 307 (se reporter au tableau annexé à la présente délibération), établi en concertation avec les usagers de ces ouvrages pour répondre aux objectifs suivants :

- **Objectif principal** : Amélioration des conditions de vie biologique du milieu pour contribuer à restaurer l'état et la continuité écologiques de la masse d'eau HR 306 avant 2015
- **Objectifs connexes** :
 - Concilier le maintien des usages utiles à la communauté : usages de loisirs liés à l'eau (pêche, nautisme), paysage, production d'hydro électricité, éducation à l'environnement
 - Diversifier l'offre de pêche/nautisme et structurer des pratiques différenciées selon la sensibilité des milieux aquatiques

Ce projet constitue une véritable opportunité non seulement de répondre aux enjeux réglementaires et environnementaux, mais aussi d'être pleinement acteur et maître de l'évolution hydromorphologique de la vallée. Ce programme et ces incidences pour la CDC vous ont été présentés le 16 décembre 2010 ; nous avons à cette occasion reconnu la gestion et le devenir des ouvrages de l'Orne d'intérêt général pour notre territoire.

Le programme d'interventions tels que mentionné dans le tableau annexé à la présente délibération a fait l'objet d'une présentation technique plus poussée aux élus de la Commission, réunie le 16 mars dernier. Il implique :

- **des interventions sur les 27 ouvrages** (de la suppression d'ouvrages ruinés ou délabrés, à l'aménagement ou à la consolidation d'ouvrages structurant comme celui du Vey) ; le programme prévisionnel intègre 4 ouvrages situés en dehors du périmètre communautaire pour assurer l'efficacité du projet (Pont-d'Ouilly, Moulin Neuf, Saint Christophe à l'amont et Pouquet à l'aval). Le principe de déclaration d'Intérêt général permet cependant à la CDC d'intervenir sur ces ouvrages ;
- **des travaux connexes** sur le lit mineur pour accompagner la reprise du milieu, garantir le maintien d'une activité de loisirs nautiques et pêche, valoriser ces pratiques en les structurant (accès à l'eau et aux parcours, pose de bloc, signalétique, restauration de frayères, etc.) et l'épine dorsale que constitue le fleuve pour la Suisse Normande.

Si les études préalables concerneront tous les ouvrages, la réalisation des travaux est conditionnée à l'accord des propriétaires d'ouvrages.

Cette présentation nous a convaincu de la nécessité d'agir vite pour conserver le contrôle de l'avenir des écoulements, réduire l'incidence dommageable aux milieux aquatiques et structurer dans une logique de développement durable les usages ludiques et touristiques de la rivière. A cette occasion, les élus ont partagé les conclusions suivantes : la mise en œuvre du programme présenté relève véritablement de l'intérêt général au plan environnemental comme au plan économique ; la Communauté de Communes a toute légitimité et intérêt à substituer aux propriétaires riverains pour conserver une approche globale de la gestion des écoulements et de la continuité écologique car :

- le raisonnement individuel mettant en péril l'avenir de la lame d'eau est ainsi contourné ; les propriétaires d'ouvrages peuvent ainsi s'ils le souhaitent confier la responsabilité des travaux à la collectivité
- l'implication de la collectivité assure que les travaux seront faits, que les exigences réglementaires seront respectées, que les usages stratégiques seront structurés et mis en cohérence avec les exigences environnementale ; elle permet de mobiliser les moyens financiers diversifiés sur un projet territorial de valorisation sociale de la rivière et respectant les principes de développement durable

Les travaux à réaliser nécessitent d'engager la collectivité dans une démarche de projet territorial structurée, concertée, partagée avec la population et rythmée par un calendrier serré. Ils sont diversifiés puisqu'ils intègrent notamment :

- des interventions directes sur les ouvrages ;
- des aménagements connexes pour maintenir et valoriser les usages de la rivière ;
- un programme de communication et d'information pour expliquer, impliquer et convaincre les riverains.

Ces travaux sont « subventionnables » par un panel de partenaires financiers et peuvent au moins pour certains, si ce n'est pour le programme global faire l'objet d'un **déplafonnement du montant global des subventions qui peut alors être supérieur à 80%**.

Il est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve le programme prévisionnel 2011-2014 d'intervention sur les ouvrages hydrauliques du cours de l'Orne, tel que préconisé par le SAGE Orne moyenne et rapporté dans le tableau annexé à la présente délibération. Il décide d'en assurer la maîtrise d'ouvrage au titre de son intérêt général et pour cela demande au Président de :

- solliciter officiellement le Préfet pour l'application du décret du 2000- 1241 du 11 décembre 2000 et déroger exceptionnellement à la règle des 80% de subvention ;
- prendre des contacts dès avril 2011 avec l'ensemble des partenaires financiers potentiels du projet pour établir un plan de financement de principe sur la base d'un déplafonnement : (Agence de l'eau, Conseil général du Calvados, Conseil régional de Basse Normandie, Calvados nautisme, FEDER, fédération et associations de pêche, sponsors privés éventuels)
 - solliciter l'appui de la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières de Basse-Normandie pour l'animation projet, notamment :
 - d'un Comité de Pilotage qui impliquera les partenaires techniques ayant d'ores et déjà contribué à élaborer le projet
 - et de la consultation des prestataires à effectuer en mai 2011 pour la réalisation des études d'avant-projet, la préparation des dossiers relatifs aux procédures administratives et pour la maîtrise d'œuvre des travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CHANDELIER : propose que l'exposition sur l'Orne circule dans les 7 Groupes Scolaires.

Monsieur QUIRIE : trouve dommage que le Pont Romain entre Esson et Placy ne soit pas remis en valeur.

Monsieur CHANDELIER : propose que les deux Communes montent un dossier, qu'il s'engage de présenter à la Région et au Département.

Monsieur Sylvain MOREL, Vice-Président du Syndicat Scolaire chargé du Transport : signale qu'un chauffeur de bus arrête au mois de Juin, il souhaite lancer un appel auprès des Elus s'ils connaissaient quelqu'un qui recherche un emploi de chauffeur à temps partiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER